



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## INSCRIPTION AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

# Foire aux questions

Pour pouvoir voter en 2017, vous devez être inscrit au registre et sur la liste électorale consulaire **avant le 31/12/2016**. L'inscription se fait en ligne grâce à la plateforme [service-public.fr](http://service-public.fr).

---

- **Je ne suis pas encore arrivé en Australie ou en Papouasie-Nouvelle Guinée mais je souhaite m'inscrire au registre des Français établis hors de France. Puis-je m'inscrire en étant en France ?**

*Non, pour vous inscrire sur le registre, vous devez fournir une preuve de résidence en Australie ou en Papouasie-Nouvelle Guinée.*

- **Je souhaite m'inscrire au registre des Français établis hors de France, dois-je prendre rendez-vous et venir au consulat pour déposer mon dossier ?**

*Non, la procédure se fait désormais en ligne ! Il vous suffit de créer un compte [service-public.fr](http://service-public.fr) en cliquant sur <https://www.service-public.fr/particuliers/compte/creer-un-compte>. Puis sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>, choisissez « S'inscrire pour la première fois ». Vous serez alors guidé pour réaliser votre inscription.*

- **J'étais déjà inscrit dans un consulat dans un autre pays, puis-je m'inscrire au consulat de Sydney via la plateforme [service-public](http://service-public.fr) en ligne ?**

*Oui, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/compte/creer-un-compte> et créez un compte [service-public.fr](http://service-public.fr). Puis sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>, choisissez « Actualiser mon dossier » en entrant votre NUMIC (numéro d'immatriculation consulaire) et l'adresse email que vous aviez donnée au consulat précédent lors de votre inscription. Vous pourrez ainsi indiquer votre nouvelle adresse en Australie ou en Papouasie-Nouvelle Guinée et scanner notamment une preuve de résidence.*

- **J'avais un compte sur [monconsulat.fr](http://monconsulat.fr), dois-je tout de même créer un compte sur [service-public.fr](http://service-public.fr) afin de m'inscrire, renouveler mon inscription, apporter des modifications à mon dossier ou demander ma radiation ?**

*Oui, car la plateforme [monconsulat.fr](http://monconsulat.fr) n'existe plus. Vous pouvez désormais effectuer toutes vos démarches via la plateforme [service-public.fr](http://service-public.fr).*

- **Je suis déjà inscrit au registre. Après m'être connecté sur [service-public.fr](http://service-public.fr), pour récupérer mon dossier au registre, on me demande le mot de passe [monconsulat.fr](http://monconsulat.fr) que j'ai perdu ou que je n'ai jamais eu, puis-je tout de même poursuivre ma démarche ?**

*Oui, vous n'avez pas besoin de votre mot de passe [monconsulat.fr](http://monconsulat.fr) pour retrouver votre dossier d'inscription au registre. Vous avez simplement besoin de votre NUMIC et de l'email indiqué lors de votre inscription.*

- **J'ai perdu mon NUMIC, que puis-je faire ?**

*Celui-ci vous a été communiqué à plusieurs occasions dans les emails envoyés par votre consulat. Si une recherche dans vos emails ne permet pas de le retrouver, vous pouvez nous contacter-nous sur [admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr)*

- **Je ne me souviens plus de l'adresse email que j'avais donnée au consulat de Sydney par le passé et je ne peux donc pas récupérer mon dossier au registre via la plateforme [service-public.fr](http://service-public.fr), que-puis-je faire ?**

*Contactez-nous sur [admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr) en nous précisant la nouvelle adresse email que vous souhaitez utiliser.*

- **Je souhaite m'inscrire au consulat de Sydney mais j'ai perdu l'adresse email que j'avais donnée au consulat précédent par le passé et je ne peux donc pas récupérer mon dossier au registre via la plateforme [service-public.fr](http://service-public.fr), que-puis-je faire ?**

*Contactez le consulat auprès duquel vous étiez inscrit précédemment.*

- **Quelle preuve de résidence puis-je fournir pour mon inscription au registre des Français établis hors de France ?**

*Pour vous inscrire, vous devez fournir l'un des documents suivants : permis de conduire australien avec adresse, contrat de travail mentionnant le nom et l'adresse, contrat de location, quittance de loyer, titre de propriété, facture à votre nom (électricité, gaz, eau, téléphone, internet, télévision...), taxe foncière, certificat d'imposition ou de non-imposition, attestation d'assurance du logement, domiciliation bancaire. Si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de son justificatif de domicile + copie de sa pièce d'identité.*

- **Puis-je fournir mon « visa grant notice » en guise de justificatif de domicile en Australie ?**

*Non, car votre adresse de résidence n'est pas inscrite sur ce document.*

- **Puis-je inscrire toute ma famille avec mon compte [service-public.fr](http://service-public.fr) ?**

*Non, vous ne pouvez inscrire que vos enfants mineurs. Chaque Français majeur doit réaliser son inscription lui-même avec son propre compte [service-public.fr](http://service-public.fr) et sa propre adresse email.*

- **Ma demande d'inscription au consulat de Sydney a été refusée et j'ai reçu un email indiquant que j'étais déjà inscrit au registre des français établis hors de France avec un NUMIC (numéro d'immatriculation consulaire), que puis-je faire ?**

*Afin de ne pas créer de doublon sur le registre, il est possible que le consulat ai dû refuser votre demande. Revenez sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307> et choisissez « Renouveler mon inscription » ou « Actualiser son dossier » en entrant votre NUMIC (numéro d'immatriculation consulaire) et l'adresse email que vous aviez donnée au consulat précédent lors de votre inscription.*

- **Je suis inscrit et je ne trouve pas ma carte consulaire sur mon espace en ligne, que puis-je faire ?**

Contactez-nous sur [admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr)

- **Je suis inscrit et je ne trouve pas mon certificat d'inscription au registre en ligne, que puis-je faire ?**

Contactez-nous sur [admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.sydney-fslt@diplomatie.gouv.fr)

- **Je rentre en France, je souhaiterais demander ma radiation du registre et sur la liste électorale consulaire, que puis-je faire ?**

Rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>, choisissez « Signaler mon départ » en entrant votre NUMIC (numéro d'immatriculation consulaire) et l'adresse email que vous aviez donnée au consulat lors de votre inscription et demandez votre radiation. Attention, chaque Français majeur doit demander lui-même sa radiation selon cette procédure.

- **Je rentre en France, je souhaiterais demander ma radiation du registre et de la liste électorale consulaire et un certificat de changement de résidence, que puis-je faire ?**

Consultez notre site internet pour avoir plus d'informations : <http://www.ambafrance-au.org/Certificat-de-changement-de-residence>.